

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Hôpital Saint Louis sur la commune principale de l'AIOT rue du Dr Schweitzer 17000 LA ROCHELLE.**

**La référence de votre dossier est A-3-9FQEWJNE et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 26/04/2023 à 15h37 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **20004783500018**

Raison sociale **CENTRE HOSPITALIER GROUPE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE RE AUNIS**

Forme juridique **Établissement d'hospitalisation**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER**

**17000 LA ROCHELLE**

### Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM**

### Référent

Fonction : **DIRECTEUR TECHNIQUE**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Hôpital Saint Louis**

Description des activités :

**L'hôpital Saint-Louis de La Rochelle est déclaré initialement depuis le 31 août 2015 sous le seuil de la déclaration au titre de la rubrique 4725-2 pour le stockage d'oxygène (1 cuve de 3 000 l). Plusieurs installations relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes et n'ont jamais fait l'objet de déclaration en Préfecture. L'objectif est donc de régulariser la situation administrative de l'hôpital au titre d'autres rubriques de la nomenclature ICPE, à savoir: - la présence dans des équipements clos en exploitation de fluides frigorigènes (1185-2a) - la préparation de produits alimentaires d'origine animale en cuisine (2221-2) - la présence d'installations de combustion: chaufferies et groupes électrogènes (2910-A) - la présence d'une cuve de fioul alimentant ces installations de combustion (4734-1c) - l'existence de la cuve cuve oxygène et d'un nouvel évaporateur(4725-2)**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**rue du Dr Schweitzer**

**17000 LA ROCHELLE**

X : 380330

Y : 6570550

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 1111.09 kg	DC	
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 18 MW	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Les installations de combustion seront émettrices de rejets à l'atmosphère. L'hôpital fait réaliser par un organisme agréé l'ensemble des contrôles réglementaires. Les résultats des émissions atmosphériques sont conformes. Les rapports sont à disposition des services instructeurs. Les équipements frigorifiques sont suivis par un prestataire. Les mises à niveau et envoi vers l'atmosphère sont compilés dans un registre de suivi annuel.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**. L'hôpital fait réaliser par un organisme agréé l'ensemble des contrôles réglementaires. Les résultats des émissions atmosphériques sont conformes**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets de l'hôpital sont suivis et tracés. Un registre de déchets (ou depuis 2022 une extraction de Trackdéchets) permet de compiler l'ensemble des évacuations et traitements des déchets dangereux du site.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Poteaux incendie privés répartis sur le site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**L'hôpital est équipé en extincteurs, RIA dans les locaux le nécessitant. Des détections incendie sont présentes respectant ainsi les prescriptions des arrêtés ministériels applicables au site. Des poteaux incendie privés sont répartis sur le site Un plan de localisation des installations de défense incendie est disponible.**

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **pas de n° de dossier MCP**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN CADASTRAL\_ST LOUIS\_AK\_28-10-22.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

